

# **The City of Saint John**

**États financiers consolidés**

Le 31 décembre 2019

# The City of Saint John

## Table des matières

### États financiers consolidés

### Page

Rapport de l'auditeur indépendant	3-4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	6
État consolidé de la variation de la dette nette	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	9-44

## Rapport de l'auditeur indépendant

À son honneur monsieur le Maire et aux membres du conseil communal de  
The City of Saint John

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de The City of Saint John (la « Ville »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de son excédent accumulé, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Ville pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Saint John (Nouveau-Brunswick)  
Le 4 août 2020

# The City of Saint John

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	86 821 672	54 488 474
Débiteurs (note 5), (note 6) et (note 7)	13 566 770	14 928 028
Placement dans les services énergétiques (note 8)	40 755 000	50 801 000
Autres placements (note 9)	8 590 125	98 227 006
	<b>149 733 567</b>	<b>218 444 508</b>
<b>Passifs financiers</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	41 821 720	153 921 929
Revenus reportés	1 114 533	1 350 102
Paiements de transfert reportés (note 11)	41 864 256	45 327 274
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (note 13)	112 178 104	117 842 785
Dette à long terme (note 12)	218 102 854	230 759 530
	<b>415 081 467</b>	<b>549 201 620</b>
<b>Dette nette</b>	<b>(265 347 900)</b>	<b>(330 757 112)</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Stocks	4 385 067	4 971 338
Charges payées d'avance	588 163	588 601
Immobilisations corporelles (note 20)	1 018 953 533	1 023 433 031
	<b>1 023 926 763</b>	<b>1 028 992 970</b>
<b>Excédent accumulé</b>	<b>758 578 863</b>	<b>698 235 858</b>

Éventualités (note 14)

Engagements (note 15)

Approuvé par :

Don Darling, maire

David Merrithew, président du Comité des finances

Jonathan Taylor, greffier communal



# The City of Saint John

État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé  
Au 31 décembre 2019

	Budget 2019 (non audité) (note 2) \$	2019 \$	2018 \$
<b>Revenus</b>			
Impôts fonciers	123 580 880	<b>125 704 831</b>	123 443 042
Paiements de transfert inconditionnel	17 353 344	<b>16 279 669</b>	15 659 510
Aide financière	7 117 402	<b>2 788 061</b>	4 556 010
Autres revenus de source autonome (note 26)	24 188 724	<b>24 329 404</b>	23 604 611
Revenus tirés des services publics d'eau et d'égouts (note 16)	43 770 000	<b>45 592 250</b>	44 590 627
Revenus divers	321 000	<b>740 887</b>	421 081
Apports d'autres entités (note 26)	1 346 002	<b>1 654 379</b>	2 877 350
Bénéfice des services énergétiques	–	–	21 114 000
	217 677 352	<b>217 089 481</b>	236 266 231
<b>Charges</b>			
Services gouvernementaux généraux (note 26)	43 732 002	<b>32 386 324</b>	48 894 496
Services de protection (note 26)	55 637 734	<b>53 891 311</b>	53 478 337
Services de transport (note 26)	38 680 238	<b>48 805 432</b>	47 324 451
Services publics d'eau et d'égouts (note 26)	49 970 335	<b>46 951 619</b>	40 332 566
Services d'hygiène du milieu (note 26)	3 722 605	<b>3 264 430</b>	3 429 828
Services de mise en valeur de l'environnement (note 26)	18 725 999	<b>19 773 933</b>	18 792 023
Services récréatifs et culturels (note 26)	10 370 658	<b>10 550 737</b>	11 258 467
Perte des services énergétiques	–	<b>10 046 000</b>	–
	220 839 571	<b>225 669 786</b>	223 510 168
(Déficit) excédent annuel avant les apports aux fins d'investissements en immobilisations	(3 162 219)	<b>(8 580 305)</b>	12 756 063
Transferts gouvernementaux aux fins d'investissement en immobilisations (note 26)	–	<b>66 720 509</b>	9 279 625
Autres apports d'actifs aux fins d'investissement en immobilisations (note 26)	–	<b>2 202 801</b>	157 601
Excédent annuel	–	<b>60 343 005</b>	22 193 289
Excédent accumulé au début de l'exercice	–	<b>698 235 858</b>	676 042 569
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	–	<b>758 578 863</b>	698 235 858

# The City of Saint John

## État consolidé de la variation de la dette nette Au 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
<b>Excédent annuel</b>	<b>60 343 005</b>	22 193 289
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 20)	<b>(37 740 309)</b>	(152 540 310)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles (note 20)	<b>1 355 784</b>	1 148 028
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	<b>211 627</b>	1 428 448
Amortissement des immobilisations corporelles (note 20)	<b>40 652 396</b>	38 825 114
(Augmentation) diminution des stocks	<b>586 271</b>	(3 507 376)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	<b>438</b>	54 457
Ajustement aux immobilisations corporelles lié aux terrains destinés à la revente (note 20)	–	3 440 348
Diminution (augmentation) de la dette nette	<b>65 409 212</b>	(88 958 002)
Dette nette au début de l'exercice	<b>(330 757 112)</b>	(241 799 110)
Dette nette à la fin de l'exercice	<b>(265 347 900)</b>	(330 757 112)

# The City of Saint John

## État consolidé des flux de trésorerie

Au 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent annuel	<b>60 343 005</b>	22 193 289
<b>Éléments sans effet sur la trésorerie</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 20)	<b>40 652 396</b>	38 825 114
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	<b>1 355 784</b>	1 148 028
Ajustement aux immobilisations corporelles lié aux terrains destinés à la revente	–	3 440 348
Variation du placement dans les services énergétiques	<b>10 046 000</b>	(21 114 000)
<b>Variation des actifs et des passifs hors trésorerie</b>		
Débiteurs	<b>1 361 258</b>	1 826 161
Stocks	<b>586 271</b>	(3 507 376)
Charges payées d'avance	<b>438</b>	54 457
Créditeurs et charges à payer	<b>(112 100 209)</b>	123 787 095
Revenus reportés	<b>(235 569)</b>	(281 232)
Paiements de transfert reportés	<b>(3 463 018)</b>	13 792 666
Autres passifs postérieurs à l'emploi	<b>(5 664 681)</b>	2 995 958
	<b>(7 118 325)</b>	183 160 508
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 20)	<b>(37 740 309)</b>	(152 540 310)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	<b>211 627</b>	1 428 450
	<b>(37 528 682)</b>	(151 111 860)
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	<b>(21 484 676)</b>	(24 861 755)
Produit de la dette à long terme	<b>8 828 000</b>	14 580 000
	<b>(12 656 676)</b>	(10 281 755)
<b>Activités d'investissement</b>		
Achat de placements (note 9)	<b>89 636 881</b>	3 748 851
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<b>32 333 198</b>	25 515 744
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<b>54 488 474</b>	28 972 730
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<b>86 821 672</b>	54 488 474



**The City of Saint John**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

---

**1. Objectif de l'organisme**

The City of Saint John (la « Ville ») a reçu sa charte royale d'incorporation en 1785. En tant que municipalité, la Ville est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. La Ville s'est dotée de l'énoncé de vision suivant : « Nous sommes des gens dynamiques et engagés, qui sommes portés à travailler ensemble pour fournir des services qui répondent aux besoins de la collectivité et les livrer de façon durable et rentable. »

**2. Sommaire des principales méthodes comptables**

Les états financiers consolidés de la Ville représentent les déclarations de la direction de la Ville et ils ont été préparés selon les Normes comptables pour le secteur public (les « NCSP »), tel qu'il est recommandé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Professionnels Agréés.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Ville sont les suivantes :

**Périmètre comptable**

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les variations de la dette nette et les flux de trésorerie compris dans le périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe tous les organismes et les entreprises qui ont l'obligation de rendre compte de la gestion de leurs opérations et de leurs ressources à la Ville, et qui appartiennent à la Ville ou sont sous son contrôle.

Les opérations et soldes interministériels et interorganismes sont éliminés.

Les états financiers préparés selon les Normes comptables pour le secteur public sont axés sur la situation financière de la Ville et sur son évolution. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les actifs et les passifs de la Ville.

Les entités incluses dans les états financiers consolidés, ayant la même fin d'année que la Ville, sont les suivantes :

1. Fonds de fonctionnement général de The City of Saint John
2. Fonds de capital et d'emprunt de The City of Saint John
3. Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John
4. Fonds de capital et d'emprunt de la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John
5. Commission sur le stationnement de Saint John
6. Commission Saint John Transit
7. Develop Saint John
8. Commission de Harbour Station
9. Commission du centre aquatique de Saint John
10. Centre de commerce et des congrès de Saint John

**The City of Saint John**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

---

**2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)**

11. Saint John Energy
12. Aréna Lord Beaverbrook
13. Bureau des commissaires de la police de Saint John
14. Bibliothèque publique de Saint John
15. Fondation Jeux Canada Games Saint John, Inc.

**Placement dans les services énergétiques**

Le placement de la Ville dans Saint John Energy est comptabilisé selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, conformément aux principes comptables généralement reconnus, tel que le recommandent les NCSP pour les entreprises publiques. En vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les principes comptables de l'entreprise publique ne sont pas ajustés pour se conformer à ceux de la Ville et les soldes et les opérations interorganismes ne sont pas éliminés. La Ville comptabilise ses participations dans le bénéfice annuel ou la perte annuelle de Saint John Energy dans ses états consolidés des résultats et une hausse ou une baisse correspondante dans ses actifs de placement.

**Budget**

Les données budgétaires comprises dans les présents états financiers ont été approuvées par le conseil le 17 décembre 2018 et par le ministère des Gouvernements locaux le 17 janvier 2019. Le budget n'est pas audité et ne comprend pas l'élimination des revenus et des charges interorganismes des entités contrôlées.

**Constataion des revenus**

Les produits non affectés et d'autres sources de revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque la réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont comptabilisés en produits pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les autres revenus sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Les impôts fonciers, qui sont autorisés par le Conseil, sont constatés à titre de revenus pour la période au cours de laquelle les impôts sont levés.

**Paiements de transfert**

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans les états financiers consolidés à titre de revenus dans la période au cours de laquelle les faits donnant lieu au transfert surviennent, dans la mesure où les transferts ont été autorisés, tous les critères d'admissibilité ont été respectés, sauf lorsque les stipulations du transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif, et des estimations raisonnables des montants peuvent être faites. Les transferts sont comptabilisés en revenus reportés lorsque les montants sont reçus, mais que tous les critères d'admissibilité ne sont pas respectés.

**Charges**

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût de tous les biens consommés et services reçus au cours de l'exercice est passé en charges.

## **2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)**

### **Incertitude relative à la mesure**

La préparation des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur l'information relative aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, et sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les principaux éléments des états financiers consolidés à l'égard desquels la direction doit faire des estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la dépréciation des immobilisations corporelles, les taux d'amortissement, les provisions pour créances douteuses à l'égard des montants à recevoir et l'estimation du passif pour les pensions. Les estimations sont fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont passées en revue chaque année pour tenir compte des nouvelles informations disponibles. Les présents états financiers font l'objet d'une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations de façon significative.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes auprès de banques et les dépôts à court terme ayant des échéances initiales de trois mois ou moins. La trésorerie soumise à restrictions ne peut servir à des fins de fonctionnement et ne peut faire l'objet de prélèvements puisqu'elle est soumise à des restrictions légales aux termes d'ententes spéciales avec des tiers.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers ayant une existence matérielle :

- qui sont destinés à être utilisés par la Ville pour la production ou la fourniture de biens, pour la prestation de services ou pour l'administration, à être donnés en location à des tiers, ou bien à servir au développement ou à la mise en valeur, à la construction, à l'entretien ou à la réparation d'autres immobilisations corporelles;
- dont la durée s'étend au-delà de un exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable;
- dont la valeur minimale est de 5 000 \$, dans le cas d'immobilisations individuelles, ou de 25 000 \$, en ce qui a trait aux immobilisations groupées;
- qui ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

**The City of Saint John**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

---

**2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)**

**Immobilisations corporelles (suite)**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel comprend tous les montants directement rattachés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur ou à l'amélioration de l'immobilisation. Les immobilisations dont la valeur se situe en dessous du seuil établi sont passées en charges aux fins de la comptabilité. Le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative, comme suit :

<b>Type d'immobilisation</b>	<b>Années</b>
Matériel et machinerie légère	3 à 25
Fournitures et matériel de bureau	5 à 15
Matériel et logiciels liés aux technologies de l'information	1 à 15
Terrains	s.o.
Aménagements de terrain	5 à 100
Améliorations locatives	Durée du contrat de location
Bâtiments municipaux	10 à 70
Transport	5 à 50
Véhicules motorisés et équipement mobile	5 à 20
Réseaux d'eau et d'eaux usées	5 à 100

Au cours de l'année d'acquisition et de l'année de cession, la moitié de l'amortissement annuel est constaté.

Les immobilisations en cours de construction ne sont pas amorties tant que l'immobilisation n'est pas en utilisation.

La valeur des immobilisations corporelles est réduite lorsque des conditions indiquent que la valeur de l'immobilisation a diminué, que la réduction de valeur peut être estimée de façon objective et qu'il y a lieu de s'attendre à ce que la réduction soit permanente. Les moins-values nettes sont passées en charges dans l'état des résultats.

Les immobilisations qui proviennent d'un apport ou d'un don sont comptabilisées à la juste valeur à la date de la construction ou du don. Dans certaines circonstances, elles peuvent être comptabilisées au coût de remplacement.

## **2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)**

### **Information sectorielle**

La Ville offre un vaste éventail de services à ses résidents. Aux fins de la présentation de l'information par la direction, les opérations et les activités sont classées et présentées selon leur fonction. Cette présentation a été mise sur pied en vue de comptabiliser des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs, conformément à des règlements et à des restrictions particuliers. Les services municipaux sont fournis par les secteurs suivants :

#### **Services gouvernementaux généraux**

Ce secteur est responsable de la gouvernance et de l'administration financière générale de la Ville, ce qui comprend les fonctions liées au conseil, la gestion générale et financière, les questions juridiques et la conformité aux lois, ainsi que les relations avec les citoyens.

#### **Services de protection**

Ce secteur est responsable de la prestation de services policiers, de services de protection contre les incendies, de mesures d'urgence, de contrôle des animaux et d'autres mesures de protection.

#### **Services de transport**

Ce secteur est responsable des services de transport en commun, de l'entretien des routes et des rues, de l'éclairage des voies publiques, des services de gestion de la circulation, du stationnement et d'autres fonctions liées au transport.

#### **Services publics d'eau et d'égouts**

Ce secteur est responsable de la prestation de services publics d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et le fonctionnement des réseaux souterrains, des usines de traitement, des réservoirs et des lagons.

#### **Services d'hygiène du milieu**

Ce secteur est responsable de la prestation de services de collecte et d'élimination des déchets.

#### **Services de mise en valeur de l'environnement**

Ce secteur est responsable de la planification et du zonage, de la mise en valeur des collectivités, du tourisme et d'autres services de mise en valeur et de promotion de la Ville.

#### **Services récréatifs et culturels**

Ce secteur est responsable de l'entretien et du fonctionnement des installations récréatives et culturelles, y compris les piscines, les arénas, les parcs et les aires de jeu, ainsi que d'autres installations récréatives et culturelles.

## **2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)**

### **Information sectorielle (suite)**

#### **Services énergétiques**

Ce secteur comprend un service public qui ne génère pas d'électricité, mais en fait la distribution à des clients municipaux, résidentiels, généraux et industriels par l'intermédiaire de 12 interconnexions avec des points d'approvisionnement et des sous-stations situés dans la Ville. Ce secteur fournit également des services d'éclairage des voies publiques et d'éclairage par zone ainsi que des services de location de chauffe-eau.

#### **Stocks**

Les stocks sont pour la plupart constitués de pièces et de matériels et sont évalués au moindre du coût ou du coût de remplacement net. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

#### **Avantages postérieurs à l'emploi**

La Ville constate ses obligations en vertu des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes comme il est présenté à la note 13. Lorsque cela est nécessaire, la Ville entreprend des évaluations actuarielles.

## **3. Emprunt bancaire à payer**

La Ville a des facilités de crédit avec La Banque de Nouvelle-Écosse. Selon les termes et modalités de la lettre d'engagement signée entre la Ville et La Banque de Nouvelle-Écosse, la Ville peut emprunter jusqu'à 6 M\$ à des fins de fonctionnement et 25 M\$ pour assurer le financement des dépenses en immobilisations en attendant d'obtenir un financement à long terme. Le taux d'intérêt des facilités de crédit correspond au taux préférentiel de la Banque moins 0,5 % annuellement, l'intérêt étant payable mensuellement. Au 31 décembre 2019, le solde du prêt-relais était de néant (néant en 2018) et le solde de la marge de crédit d'exploitation était de néant (néant en 2018).

Comme la *Loi sur les municipalités* l'exige, les emprunts visant le financement du fonctionnement du Fonds d'administration générale sont restreints à 4 % du budget de fonctionnement de la Ville. Les emprunts visant le financement temporaire du fonctionnement du Fonds de services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement de l'exercice. En 2019, la Ville s'est conformée à ces restrictions.

**The City of Saint John**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

**4. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Trésorerie non affectée	<b>42 590 667</b>	7 810 092
<b>Trésorerie affectée</b>		
Fonds Airspace 2049	<b>25 296</b>	27 205
Fonds de morcellement des terrains	<b>150 901</b>	74 243
Fonds de développement futur de Saint John Non Profit Housing	<b>53 613</b>	52 447
Dépôts liés à des contrats	<b>1 136 939</b>	1 197 214
Develop Saint John	<b>1 000 000</b>	–
Projet d'eau potable saine et propre	<b>27 794 260</b>	38 794 260
Taxe sur l'essence	<b>14 069 996</b>	6 533 013
	<b>86 821 672</b>	54 488 474

**5. Débiteurs**

Les débiteurs se composent de ce qui suit :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Montants à recevoir des contribuables au titre des services publics d'eau et d'égouts	<b>7 940 040</b>	7 644 637
Autres	<b>3 483 072</b>	4 245 857
Montant à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick	<b>1 475 380</b>	3 001 876
Montant à recevoir du gouvernement fédéral et de ses organismes	<b>2 387 389</b>	1 751 208
Provision pour créances douteuses	<b>(1 719 111)</b>	(1 715 550)
	<b>13 566 770</b>	14 928 028

**The City of Saint John**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

**6. Montants à recevoir de la part du gouvernement fédéral et de ses organismes**

Les montants à recevoir de la part du gouvernement fédéral et de ses organismes sont les suivants :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Financement du traitement des eaux usées	<b>1 162 249</b>	799 133
Montant à recevoir de l'Agence du revenu du Canada au titre de la TVH	<b>1 175 952</b>	856 099
Autres	<b>49 188</b>	95 976
	<b>2 387 389</b>	1 751 208

**7. Montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick**

Les montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick sont les suivants :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Financement du traitement des eaux usées	<b>572 451</b>	395 216
Aide financière	–	1 566 473
Ministère des Transports et de l'Infrastructure	<b>276 333</b>	272 255
Ministère de la Sécurité publique – inondations de 2018	<b>502 000</b>	502 000
Autres	<b>124 596</b>	265 932
	<b>1 475 380</b>	3 001 876

**8. Placement dans les services énergétiques**

Variation des capitaux propres de Saint John Energy :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Placement au début de l'exercice	<b>50 801 000</b>	29 687 000
Bénéfice net (perte nette)	<b>(10 046 000)</b>	21 114 000
Placement à la fin de l'exercice	<b>40 755 000</b>	50 801 000



**The City of Saint John**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

**9. Autres placements**

Les autres placements comprennent les éléments suivants :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
CPG	–	90 229 783
Placements dans la Fondation Jeux Canada Games Saint John, Inc.	<b>7 350 333</b>	6 869 070
Autres placements	<b>1 239 792</b>	1 128 153
	<b>8 590 125</b>	98 227 006

Les placements de la Ville de Saint John sont détenus auprès de La Banque de Nouvelle-Écosse et se composent de CPG remboursables d'une durée de deux ans émis par La Banque de Nouvelle-Écosse qui entrent dans le champ d'application de la politique de placement de la Ville. La politique de la Ville vise à investir des fonds de manière à procurer une combinaison optimale de rendements des placements et de protection du capital tout en répondant aux besoins quotidiens de la Ville en flux de trésorerie et en liquidités.

Les placements dans la Fondation Jeux Canada Games Saint John, Inc. (la « Fondation Jeux Canada ») sont détenus par Scotiabank et CIBC Melon. La stratégie de la Fondation Jeux Canada en matière de placement consiste à détenir des obligations de sociétés ou de gouvernements de haute qualité ainsi que des placements en titres de capitaux propres liquides, qui ne comportent aucun risque de crédit ou de taux d'intérêt inhabituels. La juste valeur des placements dans des titres à revenu fixe et des titres de participation est déterminée au moyen des cours du marché à la fin de l'exercice.

**10. Crédoiteurs et charges à payer**

Les crédoiteurs et charges à payer se composent de ce qui suit :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Fournisseurs	<b>20 996 747</b>	18 711 881
Crédoiteurs liés au projet d'eau potable saine et propre	<b>10 377 481</b>	124 436 332
Autres	<b>201 560</b>	181 487
Salaires	<b>7 139 017</b>	7 242 808
Conférences et tenue d'événements	<b>1 007 508</b>	1 085 925
Dépôts	<b>1 160 039</b>	1 318 585
Intérêts à payer	<b>643 725</b>	685 928
Dû au régime de retraite	<b>295 643</b>	258 983
	<b>41 821 720</b>	153 921 929

**The City of Saint John**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

**11. Paiements de transfert reportés**

Les paiements de transfert reportés comprennent ce qui suit :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Financement de la taxe sur l'essence	<b>14 069 996</b>	6 533 014
Contribution du Regional Development Corporation	<b>27 794 260</b>	38 794 260
	<b>41 864 256</b>	45 327 274

Le financement reçu dans le cadre du programme de financement de la taxe sur l'essence est constaté dans les revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les fonds qui ne sont pas utilisés sont comptabilisés comme paiements de transfert reportés dans l'état consolidé de la situation financière.

La contribution du Regional Development Corporation était destinée au projet d'eau potable saine et propre. L'argent sera utilisé pour les paiements de quasi-achèvement dans l'avenir.

**12. Dette à long terme**

Les obligations comprennent ce qui suit :

Année d'émission	Taux d'intérêt %	Durée (en années)	2019		2018
			Paiement annuel \$	2019 \$	
<b>Obligations de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick</b>					
2008	2,10 à 5,55	15	367 000	<b>1 463 000</b>	1 830 000
2008	2,10 à 5,55	15	175 000	<b>1 575 000</b>	1 750 000
2008	2,10 à 5,55	15	100 000	<b>400 000</b>	500 000
2009	0,95 à 5,00	10	5 603 000	–	5 603 000
2009	0,95 à 5,00	10	825 000	–	825 000
2009	0,95 à 5,00	10	600 000	–	600 000
2009	1,00 à 4,50	10	3 397 000	–	3 397 000
2009	1,00 à 4,50	10	2 750 000	–	2 750 000
2009	1,00 à 4,50	10	2 003 000	–	2 003 000
2010	1,50 à 4,55	10	1 000 000	<b>6 000 000</b>	7 000 000
2010	1,50 à 4,55	10	250 000	<b>2 750 000</b>	3 000 000
2011	1,65 à 4,25	10	1 667 000	<b>13 664 000</b>	15 331 000
2011	1,65 à 4,25	10	700 000	<b>8 400 000</b>	9 100 000
2011	1,35 à 3,45	10	300 000	<b>2 100 000</b>	2 400 000
2011	1,35 à 3,45	10	350 000	<b>4 200 000</b>	4 550 000
2011	2,06	15	200 000	<b>2 400 000</b>	2 600 000
2012	1,35 à 3,55	15	767 000	<b>6 131 000</b>	6 898 000
2012	1,35 à 3,80	20	425 000	<b>5 525 000</b>	5 950 000

The City of Saint John  
Notes complémentaires aux états financiers consolidés  
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

12. Dette à long terme (suite)

Année d'émission	Taux d'intérêt %	Durée (en années)	2019	2019	2018
			Paiement annuel \$	\$	\$
2012	1,35 à 3,55	15	300 000	2 400 000	2 700 000
2013	1,35 à 3,70	15	687 000	6 178 000	6 865 000
2013	1,35 à 4,00	20	550 000	7 700 000	8 250 000
2013	1,35 à 4,00	20	360 000	6 840 000	7 200 000
2014	2,00	20	500 000	7 500 000	8 000 000
2014	1,15 à 3,90	15	707 000	7 065 000	7 772 000
2014	1,20 à 3,70	15	1 055 000	2 665 000	3 720 000
2014	1,20 à 3,70	20	668 000	5 340 000	6 008 000
2014	1,15 à 3,90	15	27 000	265 000	292 000
2014	1,20 à 2,15	5	56 000	—	56 000
2015	0,95 à 3,25	15	500 000	5 500 000	6 000 000
2015	1,05 à 3,65	15	607 000	1 942 000	2 549 000
2015	0,95 à 3,50	20	175 000	2 800 000	2 975 000
2015	1,05 à 3,15	20	175 000	1 050 000	1 225 000
2015	1,05 à 3,65	15	107 000	772 000	879 000
2016	1,20 à 3,55	15	1 034 000	5 068 000	6 102 000
2016	1,45 à 3,50	15	400 000	4 800 000	5 200 000
2016	1,45 à 3,75	20	200 000	3 400 000	3 600 000
2016	1,20 à 2,95	10	400 000	2 800 000	3 200 000
2016	1,20 à 3,55	15	127 000	919 000	1 046 000
2017	1,20 à 3,30	15	333 000	4 334 000	4 667 000
2017	1,65 à 3,20	15	513 000	2 874 000	3 387 000
2017	1,65 à 3,40	30	1 500 000	42 000 000	43 500 000
2017	1,65 à 2,90	10	350 000	2 800 000	3 150 000
2017	1,65 à 3,20	15	101 000	968 000	1 069 000
2018	2,55 à 3,55	15	700 000	9 800 000	10 500 000
2018	2,10 à 3,00	5	566 000	2 264 000	2 830 000
2018	2,10 à 3,45	10	125 000	1 125 000	1 250 000
2019	2,050 à 2,300	5	—	5 170 000	—
2019	3,41	10	—	1 428 000	—
2019	2,050 à 2,850	10	—	750 000	—
2019	1,950 à 2,100	5	—	1 670 000	—
2019	1,950 à 2,800	15	—	10 230 000	—
2019	1,950 à 2,450	10	—	2 500 000	—
			34 302 000	217 525 000	230 079 000
<b>Autres obligations</b>					
<b>Obligations de la Société canadienne d'hypothèques et de logement</b>					
2009	3,97	15	102 675	577 854	680 530
<b>Total des obligations</b>			34 404 675	218 102 854	230 759 530

**The City of Saint John**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

---

**12. Dette à long terme (suite)**

La somme des remboursements de capital requise pour les cinq prochains exercices pour respecter les modalités de la dette à long terme, dans la mesure où la dette arrivant à échéance est renouvelée à des conditions comparables à celles actuellement en vigueur, se présente comme suit :

	\$
2019	<b>28 781 752</b>
2020	<b>41 851 990</b>
2021	<b>15 715 395</b>
2022	<b>16 175 977</b>
2023	<b>14 102 740</b>
Par la suite	<b>101 475 000</b>
	<hr/> <b>218 102 854</b> <hr/>

### **13. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés**

#### **Régime à risques partagés de The City of Saint John**

Le régime de retraite de The City of Saint John (l'« ancien régime de The City of Saint John ») a été remplacé par le régime à risques partagés de The City of Saint John avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013 (la date de la conversion). Le régime à risques partagés de The City of Saint John vise à offrir des prestations assurées aux participants du régime, sans garantie absolue, mais selon une approche de gestion axée sur la gestion du risque offrant un haut degré de certitude que les prestations de base pourront être payées dans la vaste majorité des scénarios économiques futurs éventuels. Ces objectifs sont atteints au moyen de l'élaboration d'un cadre de gestion des risques qui respecte les critères de la loi, entraîne un faible risque de réduction des prestations de base et établit les étapes précises à prendre dans l'éventualité où le ratio de capitalisation du régime deviendrait inférieur ou supérieur aux seuils établis. Dans l'éventualité où la capitalisation du régime serait insuffisante, les étapes comprennent la cessation de l'indexation des prestations, l'augmentation des taux de cotisation (jusqu'à concurrence d'un plafond prédéterminé), la réduction de certains avantages complémentaires et en dernier recours, la réduction des prestations de base. Dans l'éventualité où la capitalisation du régime serait supérieure aux seuils établis, les réductions des prestations peuvent être renversées, l'indexation peut être entièrement appliquée et diverses autres hausses éventuelles peuvent être apportées, y compris une baisse des taux de cotisation (jusqu'à concurrence d'un plafond prédéterminé).

Les régimes à risques partagés sont régis par la *Loi sur les prestations de pension* (la « LPP ») de la province, laquelle prévoit un certain nombre d'exigences qui doivent être respectées afin que le régime soit admissible à l'inscription auprès du Bureau du surintendant des régimes de pension. Le régime est également assujéti à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le régime est administré par un conseil des fiduciaires qui compte quatre membres nommés par la Ville et quatre membres élus par chacun des quatre syndicats.

Les actifs du régime sont détenus par RBC Services aux investisseurs et de trésorerie, qui agit en tant que dépositaire du régime. Les actifs du régime sont gérés par divers gestionnaires de placement qui disposent d'un pouvoir discrétionnaire en matière de placement selon les mandats de placement approuvés par le conseil des fiduciaires du régime. Le rendement du régime est comparé à celui d'autres régimes sur une base régulière.

Pour les services rendus avant la date de la conversion, le régime prévoit des prestations de retraite au taux de 2 % par année de service, multiplié par la moyenne des trois années de service consécutives durant lesquelles le salaire de l'employé était le plus élevé au moment de la conversion. Pour les services rendus après la date de la conversion, le taux d'accumulation des prestations de retraite pour chaque année de service correspond à 1,8 % multiplié par le salaire (à l'exclusion des heures supplémentaires payées) gagné durant l'année visée, jusqu'à concurrence d'un certain plafond salarial qui est indexé chaque année (133 892 \$ en 2018).

### **13. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)**

#### **Régime à risques partagés de The City of Saint John (suite)**

Les prestations de retraite constituées avant la date de la conversion sont payables sans réduction lorsque la somme de l'âge du participant et de ses années de service est d'au moins 85 (ou à l'âge de 65 ans, si cet événement survient plus tôt). Les prestations de retraite constituées après la date de la conversion sont payables sans réduction dès l'âge de 60 ans pour les employés de l'International Association of Fire Fighters et de la Saint John Police Association, et dès l'âge de 65 ans pour tous les autres employés. Les prestations de retraite peuvent être versées dès l'âge de 55 ans, avec une réduction.

Les régimes à risques partagés abolissent tous les droits à une indexation automatique future. Ces ajustements automatiques ont été remplacés par une indexation, comme le permet la politique de capitalisation du régime, laquelle est conditionnelle au rendement du régime à risques partagés.

Les cotisations initiales exigées des employés correspondent à 12 % du revenu pour les employés de l'International Association of Fire Fighters et de la Saint John Police Association, et à 9 % du revenu pour les autres employés. Les participants qui exercent des professions liées à la sécurité publique qui acceptent des postes non syndiqués auront une occasion non récurrente de choisir de cotiser à un taux plus élevé. La Ville verse des cotisations initiales exigées de l'employeur à hauteur de 15,2 % et de 11,4 % du revenu (ce qui représente environ 126,7 % du taux de cotisation des employés) pour chacun de ces groupes. Les taux de cotisation initiaux pour les employés et la Ville pourraient changer en raison d'éléments déclencheurs et de limites imposées par la politique du régime en matière de capitalisation. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013, la Ville est tenue de verser des cotisations correspondant à 17 % du revenu pour une période de 15 ans, ou jusqu'à ce que le régime atteigne un niveau de financement minimal de 150 % (calculé en vertu de la loi) des obligations selon une méthode d'évaluation avec entrants sur une période de 15 ans (des paiements doivent être faits durant au moins 10 ans). La Ville n'a aucune autre obligation financière que celle de verser des cotisations aux taux susmentionnés, et dans les limites établies dans la politique de capitalisation du régime.

Dans l'éventualité d'une liquidation du régime dans les cinq années suivant la date de conversion, le régime serait liquidé en vertu des dispositions de l'ancien régime de The City of Saint John. Toutes les hypothèses relatives au régime à risques partagés de The City of Saint John ont été avancées sur la base de la continuité du régime et la Ville ne prévoit pas la liquidation du régime.

**The City of Saint John**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

---

**13. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)**

**Évaluations actuarielles**

Le conseil des fiduciaires mène chaque année des évaluations actuarielles du régime aux fins de la réglementation. Les évaluations actuarielles aux fins de la comptabilité reposent sur ces données (avec ajustements). Les plus récentes évaluations actuarielles ont été préparées en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les évaluations actuarielles aux fins de la comptabilité reposent sur un certain nombre d'hypothèses à l'égard d'événements futurs comme les taux d'inflation, les taux d'intérêt, les hausses salariales, le taux de rotation du personnel et le taux de mortalité. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2018 et le coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice pour l'année suivante reposent sur une évaluation actuarielle menée au 31 décembre 2018. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2018 et le coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice pour l'année suivante reposent sur une évaluation actuarielle menée au 31 décembre 2018, et dont les données ont été extrapolées au 31 décembre 2019 selon les hypothèses en vigueur au 31 décembre 2019. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la direction. Le tableau qui suit résume les principales hypothèses utilisées dans le cadre des évaluations comptables et des extrapolations aux diverses dates indiquées.

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Taux d'actualisation	<b>5,85 %</b>	6,05 %
Taux d'inflation	<b>2,10 %</b>	2,25 %
Hausses salariales	<b>2,85 %</b>	3,00 %
Taux de mortalité	échelle CPM-2014, avec facteurs d'ajustement	

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active (la « DMERCA ») est de 12 ans. Au cours de l'exercice, la Ville a versé des cotisations au régime de retraite de 19 712 340 \$ (20 562 689 \$ en 2018).

**The City of Saint John**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

**13. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)**

**Régime à risques partagés de The City of Saint John (suite)**

Le tableau qui suit présente la quote-part du passif au titre des prestations constituées revenant à la Ville, qui correspond à la totalité de la tranche de l'obligation au titre des prestations constituées liée aux cotisations temporaires et à 55,9 % de la tranche restante de l'obligation au titre des prestations constituées, déduction faite des actifs du régime, car les cotisations liées à la capitalisation sont versées à 55,9 % par la Ville et à 44,1 % par les employés, compte non tenu de la cotisation additionnelle temporaire de 17 % des bénéficiaires.

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Quote-part de l'obligation au titre des prestations constituées revenant à la Ville au début de l'exercice	<b>114 100 000</b>	89 300 000
Quote-part du coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice revenant à la Ville	<b>6 000 000</b>	6 300 000
Quote-part du coût des services passés revenant à la Ville	<b>1 800 000</b>	13 000 000
Intérêts débiteurs	<b>6 600 000</b>	5 700 000
Moins les cotisations de la Ville	<b>(19 700 000)</b>	(20 600 000)
(Gain actuariel) perte actuarielle	<b>(29 300 000)</b>	20 400 000
Quote-part de l'obligation au titre des prestations constituées revenant à la Ville à la fin de l'exercice	<b>79 500 000</b>	114 100 000
Gain actuariel non amorti (perte actuarielle non amortie)	<b>14 800 000</b>	(15 700 000)
Passifs au titre du régime de retraite à la fin de l'exercice	<b>94 300 000</b>	98 400 000

Le tableau qui suit présente la quote-part des charges de retraite revenant à la Ville.

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	<b>6 000 000</b>	6 300 000
Coût des services passés	<b>1 800 000</b>	13 000 000
Intérêts débiteurs	<b>6 600 000</b>	5 700 000
Amortissement de la quote-part (du gain actuariel) de la perte actuarielle revenant à la Ville	<b>1 200 000</b>	(700 000)
Charges totales liées à la pension	<b>15 600 000</b>	24 300 000



### **13. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)**

#### **Autres avantages du personnel futurs**

La Ville prévoit le paiement d'indemnités de retraite aux employés qui prennent leur retraite, conformément aux dispositions des diverses conventions collectives et politiques municipales. L'allocation de retraite est fondée sur le salaire annuel final du membre ainsi que sur ses années de service au moment du départ à la retraite. À leur départ à la retraite, les employés de la Ville ont droit à une allocation de retraite équivalant à un mois de salaire pour chaque tranche de cinq années de service, jusqu'à concurrence de six mois. Le programme a été modifié pour offrir à certains employés une option de paiement avant le départ à la retraite. L'acceptation d'un paiement anticipé élimine le droit d'accumulation ultérieure d'allocations de retraite de ces employés.

La Ville prévoit également des congés de maladie pour les employés. Les congés de maladie non utilisés s'accumulent jusqu'à concurrence d'un certain nombre d'heures, qui varie selon les contrats de travail. En vertu de ce programme, les employés n'ont pas droit à un paiement en espèces en remplacement des congés de maladie inutilisés lorsqu'ils quittent leurs fonctions à la Ville, sauf dans les cas présentés ci-dessous à l'égard de la retraite des employés qui travaillent à l'extérieur (section locale 18) et des pompiers (section locale 771).

Au moment du départ à la retraite, les membres des sections locales 18 et 771 seront admissibles au paiement de 10 % de leur salaire horaire normal pour chaque heure de congé de maladie inutilisé excédant 1 760 heures ou 2 280 heures, respectivement.

La Ville paie aux employés de son service d'incendie qui ne sont pas en mesure de travailler en raison de maladies du cœur ou de lésions pulmonaires permanentes, ou à leur conjoint ou conjointe survivant, certains montants selon les dispositions d'une loi de la Législature, soit la *Loi concernant la Saint John Firefighters Association*.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le régime de retraite de la Ville a été converti en un modèle à risques partagés. Dans le cadre de la conversion, la Ville a pris en charge l'obligation de paiement au titre des prestations d'invalidité existantes qui avaient été octroyées en vertu de l'ancien régime, jusqu'à ce que les membres invalides atteignent l'âge de 65 ans. La couverture en cas d'invalidité est désormais offerte aux employés par l'entremise d'une société d'assurance qui propose une assurance invalidité de longue durée.

Finalement, certaines ententes particulières obligent la Ville à payer des prestations de retraite complémentaires à certaines personnes. Au cours de l'exercice, la Ville a versé des paiements de 66 200 \$ (65 375 \$ en 2018) relativement à ces ententes.

**The City of Saint John**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

**13. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)**

**Hypothèses et techniques d'évaluation**

Des évaluations actuarielles des avantages susmentionnés sont réalisées aux fins de la comptabilité selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La dernière évaluation actuarielle des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi a été réalisée le 31 décembre 2019. L'évaluation précédente avait été réalisée le 31 décembre 2018.

Les régimes d'avantages sociaux ci-dessus ne sont pas capitalisés et, par conséquent, aucun actif n'y est lié. Les prestations sont versées à même les revenus généraux à mesure qu'elles deviennent payables.

Un rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées à l'égard de ces régimes, ainsi que les principales hypothèses utilisées pour la présentation d'information et le calcul des charges sont présentés ci-dessous.

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	<b>25 649 185</b>	26 522 427
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	<b>1 077 900</b>	1 081 400
Coûts liés à l'amélioration – services rendus (modifications au régime)	<b>(1 377 300)</b>	–
Paiements des prestations	<b>(2 870 300)</b>	(3 042 243)
Intérêts débiteurs	<b>1 878 985</b>	808 601
Perte actuarielle	<b>1 615 800</b>	279 000
<b>Autres avantages du personnel futurs à la fin de l'exercice</b>	<b>25 974 270</b>	25 649 185

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Principales hypothèses utilisées à l'égard de ces régimes :		
Taux d'actualisation	<b>2,76 %</b>	3,46 %
Hausses salariales	<b>3,00 %</b>	3,00 %
DMERCA	<b>De 6 à 24</b>	De 8 à 23

**The City of Saint John**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

**13. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)**

Ces régimes d'avantages sociaux n'exigent aucune cotisation des employés. Au 31 décembre 2019, le passif au titre des avantages comprenait les éléments suivants :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Obligation au titre des prestations constituées (valeur comptable)</b>		
Indemnités de retraite	<b>4 921 100</b>	4 517 400
Congés de maladie	<b>9 142 000</b>	8 330 000
Régime de retraite pour les employés souffrant de maladies du cœur et de lésions pulmonaires	<b>4 060 100</b>	5 133 600
Prestations d'invalidité	<b>4 754 600</b>	5 637 600
Ententes contractuelles de prestations de retraite complémentaires	<b>1 110 604</b>	1 076 185
Congés de maladie – Commission Saint John Transit	<b>975 900</b>	954 400
	<b>24 964 304</b>	25 649 185
Pertes actuarielles non amorties	<b>(7 086 200)</b>	(6 206 400)
	<b>17 878 104</b>	19 442 785

Les pertes actuarielles non amorties seront amorties sur la DMERCA des groupes de salariés concernés à compter du prochain exercice. La DMERCA est calculée de façon distincte pour chaque programme d'avantages.

La charge totale liée aux autres avantages sociaux susmentionnés comprend les éléments suivants :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	<b>1 062 800</b>	1 081 400
Amortissement de la perte actuarielle	<b>822 200</b>	448 200
	<b>1 885 000</b>	1 529 600
Charges d'intérêts liées aux autres avantages sociaux	<b>1 878 985</b>	808 601
Total de la charge liée aux autres avantages du personnel futurs	<b>3 763 985</b>	2 338 201

**The City of Saint John**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

---

**14. Éventualités**

Conformément à la *Loi sur la prestation de services régionaux* et à la réglementation générale et aux termes de ces dernières, la Ville est également responsable d'une quote-part des obligations et des autres dettes à long terme émises au nom de la Commission de gestion des déchets solides de la région de Fundy (la « Commission »). La quote-part revenant à la Ville est déterminée en fonction de son pourcentage de la population totale des municipalités et des régions non constituées participantes. Au 31 décembre 2019, le total des dettes impayées se chiffrait à 2 000 000 \$ (108 000 \$ en 2018). Selon les données démographiques de 2003, la Ville assume la responsabilité d'environ 55 % des dettes de la Commission.

De temps à autre, la Ville peut faire l'objet de diverses enquêtes, réclamations et procédures juridiques visant diverses questions dans le cours normal de ses activités. La direction estime que tout passif découlant de la résolution de ces questions n'aura pas d'incidence néfaste significative sur la situation financière et les résultats consolidés des activités de la Ville. Des poursuites judiciaires déposées en décembre 2013 demeurent en instance contre la Ville en ce qui concerne des allégations relatives aux activités d'un ancien employé/policier. Le redressement demandé n'a pas été quantifié dans les documents déposés auprès du tribunal et, par conséquent, la Ville n'est pas en mesure d'estimer le montant de l'obligation connexe, le cas échéant. Des poursuites judiciaires ont été déposées contre la Ville au début de 2018 en ce qui a trait à l'eau fournie par le système d'aqueduc municipal à certains de ses clients. Le redressement demandé n'a pas été quantifié dans les documents déposés auprès du tribunal et, par conséquent, la Ville n'est pas en mesure d'estimer le montant de l'obligation connexe, le cas échéant.

**15. Engagements**

**Commission des installations régionales du Grand Saint John**

La Commission des installations régionales du Grand Saint John (la « Commission des installations régionales ») a été créée en 1998 en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Les dispositions de la loi confèrent à la Commission des installations régionales le pouvoir de déterminer le montant annuel de la contribution municipale totale au fonctionnement de cinq installations régionales : la Commission du centre aquatique de Saint John, la Commission de Harbour Station, le Centre du commerce et des congrès de Saint John, le Théâtre Impérial et le Centre des arts de Saint John. Selon les dispositions de la loi, la contribution de la Ville correspond à sa quote-part du budget de fonctionnement de la Commission des installations régionales en fonction des assiettes fiscales des municipalités participantes. Ces dernières comprennent les villes de Quispamsis, de Rothesay, de Grand Bay-Westfield et de Saint John. La contribution de la Ville est de 67,30 % en 2019 (67,151 % en 2018).

**The City of Saint John**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

**16. Excédent du Fonds de la Régie des services publics d'eau et d'égouts**

La *Loi sur les municipalités* exige que l'excédent ou le déficit du Fonds de la Régie des services publics d'eau et d'égouts soit incorporé dans au moins un des quatre budgets de fonctionnement à compter du deuxième exercice qui suit. Le solde de l'excédent ou du déficit à la fin de l'exercice se compose de ce qui suit :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Excédent de 2019	<b>196 731</b>	–
Excédent de 2018	<b>51 791</b>	51 791
Excédent de 2017	<b>399 028</b>	532 037
Excédent de 2016	<b>358 282</b>	537 423
Excédent de 2015	<b>161 112</b>	322 225
Excédent de 2014	–	507 658
	<b>1 166 944</b>	1 951 134

**17. Transfert des coûts d'eau**

Le transfert des coûts d'eau de la Ville pour la protection contre les incendies s'inscrit dans les limites maximales permises par le Règlement 81-195 de la *Loi sur les municipalités* d'après le pourcentage applicable des dépenses liées au réseau d'eau pour la population.

**18. Fonds en fiducie**

Les fonds administrés par la Ville pour des tierces parties ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés. Au 31 décembre 2019, les fonds administrés se chiffraient à 476 554 \$ (484 113 \$ en 2018).

The City of Saint John  
Notes complémentaires aux états financiers consolidés  
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

19. Fonds et réserves

	Réserve capital eau et égouts	Réserve fonctionnement général	Réserve de capital général	2019 Total	2018 Total
<b>Actifs</b>					
Trésorerie	1 686 051	4 744 056	6 531 372	<b>12 961 479</b>	31 699 978
Excédent accumulé	1 686 051	4 744 056	6 531 372	<b>12 961 479</b>	31 699 978
<b>Revenus</b>					
Transferts du fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	542 921	–	–	<b>542 921</b>	7 796 255
Transferts du fonds de fonctionnement général	–	770 000	4 054 989	<b>4 824 989</b>	4 970 702
Intérêt	227 269	111 047	39 778	<b>378 094</b>	378 750
Total des revenus	770 190	881 047	4 094 767	<b>5 746 004</b>	13 145 707
Dépenses	20 756 861	783 080	2 944 562	<b>24 484 503</b>	1 845 762
(Déficit) excédent annuel	(19 986 671)	97 967	1 150 205	<b>(18 738 499)</b>	11 299 945
Solde au début de l'exercice	21 672 722	4 646 089	5 381 167	<b>31 699 978</b>	20 400 033
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 686 051</b>	<b>4 744 056</b>	<b>6 531 372</b>	<b>12 961 479</b>	<b>31 699 978</b>

**The City of Saint John**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

---

**19. Fonds et réserves (suite)**

**Résolutions du Conseil concernant les transferts vers et depuis les réserves**

Proposé par le maire suppléant McAlary, appuyé par le conseiller Sullivan : Il est **RÉSOLU** que, sur la recommandation du directeur général présentée dans le rapport *M&C 2018-350: 2019 General Operating Budget*, le Conseil approuve ce qui suit :

- un transfert de 350 000 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve liée à la croissance en vue d'appuyer les initiatives de croissance de la Ville;
- un transfert de 500 000 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve capital en vue de financer le déficit lié aux infrastructures;
- un transfert de 300 000 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de fonctionnement de réserve en vue d'appuyer un plan de restructuration.

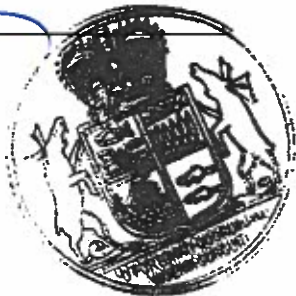
Proposé par le maire suppléant McAlary, appuyé par le conseiller Sullivan : Il est **RÉSOLU** que soient approuvées les recommandations relatives à chaque point exigeant une approbation présentés dans l'ordre du jour, respectivement, à l'exclusion du point 5.11, qui a été déplacé au point 14.1 aux fins de discussion :

5.10 Comme le recommande le directeur général dans le rapport *M&C 2019-351: Reserves*, le Conseil communal approuve :

- le transfert d'un montant de 120 000 \$ du fonds de fonctionnement général à une réserve de fonctionnement en vue de couvrir les coûts liés à l'achèvement du projet de site Web de la Ville;
  - le transfert d'un montant de 80 000 \$ du fonds de fonctionnement général à la réserve capital générale en vue de financer un projet pilote lié aux déchets solides;
  - le transfert d'un montant de 290 244 \$ du fonds de fonctionnement général à la réserve capital générale en vue de financer les deux projets relatifs au service d'incendie de Saint John (initiative CAER et projet lié au secteur industriel);
- Approbation du tableau « Reserve Schedule A » compris dans le rapport.

Je certifie que les informations ci-dessus sont des copies exactes des résolutions adoptées lors des réunions du Conseil communal du 17 décembre 2018 et du 19 décembre 2019.

  
Jonathan Taylor  
Greffier communal  
City of Saint John



**AUG 13 2020**

\_\_\_\_\_  
Date

**The City of Saint John**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

**20. Immobilisations corporelles**

	Terrains \$	Aménagements de terrains \$	Améliorations locatives \$	Bâtiments \$	Véhicules \$	Machinerie et équipement \$	Transport \$	Réseaux d'eau et d'eaux usées \$	Actifs en construction \$	2019 Total \$
<b>COÛT</b>										
Solde au début de l'exercice	148 555 584	39 382 396	2 088 228	211 536 430	54 004 613	17 028 050	457 468 117	731 497 517	6 395 432	1 667 956 367
Acquisitions et transferts	7 581	1 309 792	–	335 087	2 342 685	480 268	9 091 495	22 270 968	1 902 433	37 740 309
Cessions	166 000	–	–	134 194	2 191 045	156 268	6 961 312	3 782 556	–	13 391 375
Ajustements liés à des terrains destinés à la revente	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	148 397 165	40 692 188	2 088 228	211 737 323	54 156 253	17 352 050	459 598 300	749 985 929	8 297 865	1 692 305 301
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>										
Solde au début de l'exercice	–	16 889 861	1 628 237	102 976 844	28 500 172	9 863 991	221 421 983	263 242 250	–	644 523 338
Amortissement au cours de l'exercice	–	1 287 909	54 544	5 330 367	3 772 748	1 496 459	12 112 854	16 562 363	–	40 617 244
Amortissement cumulé sur les cessions	–	–	–	132 374	2 123 579	148 892	6 057 064	3 362 057	–	11 823 966
Ajustements	–	–	–	–	–	35 152	–	–	–	35 152
Solde à la fin de l'exercice	–	18 177 770	1 682 781	108 174 837	30 149 341	11 246 710	227 477 773	276 442 556	–	673 351 768
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>										
	<b>148 397 165</b>	<b>22 514 418</b>	<b>405 447</b>	<b>103 562 486</b>	<b>24 006 912</b>	<b>6 105 340</b>	<b>232 120 527</b>	<b>473 543 373</b>	<b>8 297 865</b>	<b>1 018 953 533</b>
<b>Comprend les éléments suivants :</b>										
Actifs du Fonds d'administration générale	148 397 165	22 514 418	405 447	103 562 486	24 006 912	6 105 340	232 120 527	–	5 221 057	542 333 352
Actifs d'eau et d'eaux usées	–	–	–	–	–	–	–	473 543 373	3 076 808	476 620 181
	<b>148 397 165</b>	<b>22 514 418</b>	<b>405 447</b>	<b>103 562 486</b>	<b>24 006 912</b>	<b>6 105 340</b>	<b>232 120 527</b>	<b>473 543 373</b>	<b>8 297 865</b>	<b>1 018 953 533</b>



The City of Saint John  
Notes complémentaires aux états financiers consolidés  
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

20. Immobilisations corporelles (suite)

	Terrains	Aménagements de terrains	Améliorations locatives	Bâtiments	Véhicules	Machinerie et équipement	Transport	Réseaux d'eau et d'eaux usées	Actifs en construction	2018 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>COÛT</b>										
Solde au début de l'exercice	152 755 713	38 272 814	2 052 203	209 073 293	48 141 218	14 670 174	454 789 084	590 693 838	22 880 112	1 533 328 449
Acquisitions et transferts	–	1 116 839	36 027	3 698 630	8 235 124	3 997 669	7 864 034	144 076 661	(16 484 674)	152 540 310
Cessions	759 781	7 261	–	1 235 493	2 371 730	1 639 793	5 185 002	3 272 983	–	14 472 043
Ajustements liés à des terrains destinés à la revente	(3 440 348)	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 440 348)
Solde à la fin de l'exercice	148 555 584	39 382 392	2 088 230	211 536 430	54 004 612	17 028 050	457 468 116	731 497 516	6 395 438	1 667 956 368
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>										
Solde au début de l'exercice	–	15 655 774	1 576 430	98 540 782	26 917 216	9 895 052	213 674 128	251 334 408	–	617 593 791
Amortissement au cours de l'exercice	–	1 241 348	51 807	5 368 397	3 834 163	1 431 278	12 227 648	14 670 473	–	38 825 114
Amortissement cumulé sur les cessions	–	7 261	–	932 336	2 251 207	1 462 339	4 479 793	2 762 631	–	11 895 567
Solde à la fin de l'exercice	–	16 889 861	1 628 237	102 976 843	28 500 172	9 863 991	221 421 983	263 242 250	–	644 523 337
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>										
	<b>148 555 584</b>	<b>22 492 531</b>	<b>459 992</b>	<b>108 559 587</b>	<b>25 504 440</b>	<b>7 164 059</b>	<b>236 046 133</b>	<b>468 255 266</b>	<b>6 395 438</b>	<b>1 023 433 031</b>
<b>Comprend les éléments suivants :</b>										
Actifs du Fonds d'administration générale	148 555 584	22 492 531	459 993	108 559 587	25 504 440	7 164 059	236 046 133	–	586 834	549 369 161
Actifs d'eau et d'eaux usées	–	–	–	–	–	–	–	468 255 266	5 808 604	474 063 870
	<b>148 555 584</b>	<b>22 492 531</b>	<b>459 993</b>	<b>108 559 587</b>	<b>25 504 440</b>	<b>7 164 059</b>	<b>236 046 133</b>	<b>468 255 266</b>	<b>6 395 438</b>	<b>1 023 433 031</b>

The City of Saint John  
Notes complémentaires aux états financiers consolidés  
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

21. Information sectorielle

	Services gouvernementaux généraux	Services de protection	Services de transport	Services publics d'eau et d'égouts	Services d'hygiène du milieu	Services de mise en valeur de l'environnement	Services récréatifs et culturels	Services énergétiques	Données consolidées de 2019	Données consolidées de 2018
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>REVENUS</b>										
Impôts fonciers	125 704 831	–	–	–	–	–	–	–	<b>125 704 831</b>	123 443 042
Paiements de transfert inconditionnel	16 279 669	–	–	–	–	–	–	–	<b>16 279 669</b>	15 659 510
Aide financière	2 788 061	–	–	–	–	–	–	–	<b>2 788 061</b>	4 556 010
Autres revenus de sources autonomes	1 503 397	3 229 252	11 882 285	–	–	6 085 926	1 628 544	–	<b>24 329 404</b>	23 604 611
Revenus divers	651 047	–	28 049	–	–	61 791	–	–	<b>740 887</b>	421 081
Revenus tirés des services d'eau et d'égouts	–	–	–	45 592 250	–	–	–	–	<b>45 592 250</b>	44 590 627
Revenus des services énergétiques	–	–	–	–	–	–	–	–	–	21 114 000
Apports d'autres entités	436 411	38 434	253 762	–	–	925 772	–	–	<b>1 654 379</b>	2 877 350
	<b>147 363 416</b>	<b>3 267 686</b>	<b>12 164 096</b>	<b>45 592 250</b>	<b>–</b>	<b>7 073 489</b>	<b>1 628 544</b>	<b>–</b>	<b>217 089 481</b>	<b>236 266 231</b>
<b>CHARGES</b>										
Salaires et avantages sociaux	12 065 037	47 739 933	21 016 344	12 080 485	1 262 919	8 959 916	5 104 155	–	<b>108 228 789</b>	115 158 102
Biens et services	8 874 036	6 151 378	12 347 977	15 038 991	2 001 511	10 487 427	4 171 653	–	<b>59 072 973</b>	61 470 263
Amortissement des immobilisations corporelles	7 854 068	–	14 679 549	16 562 363	–	246 452	1 274 812	–	<b>40 617 244</b>	38 825 114
Intérêts et frais bancaires	3 593 183	–	761 562	3 269 780	–	80 138	117	–	<b>7 704 780</b>	8 056 689
Perte des services énergétiques	–	–	–	–	–	–	–	10 046 000	<b>10 046 000</b>	–
	<b>32 386 324</b>	<b>53 891 311</b>	<b>48 805 432</b>	<b>46 951 619</b>	<b>3 264 430</b>	<b>19 773 933</b>	<b>10 550 737</b>	<b>10 046 000</b>	<b>225 669 786</b>	<b>223 510 168</b>
<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>	<b>114 977 092</b>	<b>(50 623 625)</b>	<b>(36 641 336)</b>	<b>(1 359 369)</b>	<b>(3 264 430)</b>	<b>(12 700 444)</b>	<b>(8 922 193)</b>	<b>(10 046 000)</b>	<b>(8 580 305)</b>	<b>12 756 063</b>

**The City of Saint John**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

**22. Rapprochement de l'excédent annuel**

	Fonds de fonctionnement général	Fonds de capital général	Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	Fonds de capital de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	Fonds en fiducie	Entités contrôlées	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent (déficit) annuel pour 2019	37 384 262	(20 354 808)	15 190 749	47 683 620	116 244	(19 677 062)	<b>60 343 005</b>
<b>Ajustements à l'excédent (au déficit) annuel selon les exigences de financement</b>							
Éliminations des transferts de revenus et de charges entre les fonds	(17 567 851)	22 039 088	(9 607 018)	36 931 511	–	9 351 631	<b>41 147 361</b>
Amortissement	–	21 580 367	–	16 562 363	–	–	<b>38 142 730</b>
Revenus tirés de biens donnés	–	(1 225 004)	–	–	–	–	<b>(1 225 004)</b>
Excédent de l'avant-dernier exercice	86 557	–	981 000	–	–	–	<b>1 067 557</b>
Charge au titre des congés de maladie	812 000	–	–	–	–	–	<b>812 000</b>
Charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(1 710 500)	–	–	–	–	–	<b>(1 710 500)</b>
Charge de retraite	(5 300 000)	–	–	–	–	–	<b>(5 300 000)</b>
Amortissement des gains et pertes actuariels	2 009 400	–	–	–	–	–	<b>2 009 400</b>
Remboursement du capital de la dette à long terme	(15 116 676)	–	(6 368 000)	–	–	–	<b>(21 484 676)</b>
Charge au titre des indemnités d'invalidité	(812 164)	–	–	–	–	–	<b>(812 164)</b>
Total des ajustements à l'excédent (au déficit) annuel pour 2019	(37 599 234)	42 394 451	(14 994 018)	53 493 874	–	9 351 631	<b>52 646 704</b>
<b>Excédent (déficit) annuel du Fonds pour 2019</b>	<b>(214 971)</b>	<b>22 039 643</b>	<b>196 731</b>	<b>101 177 494</b>	<b>116 244</b>	<b>(10 325 431)</b>	<b>112 989 709</b>

The City of Saint John  
Notes complémentaires aux états financiers consolidés  
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

23. Fonctionnement des entités contrôlées

	Commission Saint John Transit \$	Commission sur le stationnement de Saint John \$	Develop Saint John \$	Commission de Harbour Station \$	Commission du centre aquatique \$	Centre de commerce et des congrès \$
Total de l'actif	30 440 798	23 816 860	81 412 649	1 751 273	322 371	(389 921)
Total du passif	15 260 378	9 771 487	574 615	952 508	468 483	103 606
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>	15 180 420	14 045 373	80 838 034	798 765	(146 112)	(493 527)
Total des revenus	4 743 710	4 341 337	765 689	2 622 820	2 107 855	826 757
Total des charges de fonctionnement	13 229 626	2 943 867	1 810 618	3 193 038	2 882 411	928 574
<b>Excédent (déficit) annuel</b>	(8 485 916)	1 397 470	(1 044 929)	(570 218)	(774 556)	(101 817)

	Saint John Energy \$	Lord Beaverbrook \$	Bibliothèque publique de Saint John \$	Fondation Jeux Canada \$	Données consolidées de 2019 \$	Données consolidées de 2018 \$
Total de l'actif	40 755 000	243 604	1 253 246	7 391 338	186 997 218	200 618 676
Total du passif	–	56 975	55 910	11 607	27 255 569	29 415 616
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>	40 755 000	186 629	1 197 336	7 379 731	159 741 649	171 203 060
Total des revenus	–	251 562	258 427	463 705	16 381 862	39 959 855
Total des charges de fonctionnement	10 046 000	441 468	583 322	–	36 058 924	25 860 948
<b>Excédent (déficit) annuel</b>	(10 046 000)	(189 906)	(324 895)	463 705	(19 677 062)	14 098 907

Les entités susmentionnées sont incluses dans les états financiers consolidés. Les résultats de Saint John Energy sont inclus dans les états financiers consolidés au moyen de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

**The City of Saint John**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

**24. Rapprochement de l'insuffisance du financement à l'adoption des NCSP**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Ville a adopté les NCSP. Par conséquent, certains passifs liés aux avantages sociaux ont dû être retraités pour refléter l'adoption de ces normes.

	<b>Ententes spéciales de prestations de retraite complémentaires</b>	<b>Régime de retraite pour les employés souffrant de maladie du cœur et de lésions pulmonaires</b>	<b>Indemnités de retraite</b>
	\$	\$	\$
Passifs au 31 décembre 2016 calculés à l'adoption des NCSP	1 035 500	5 133 600	4 517 400
Montant des passifs au 31 décembre 2016 financés au cours de l'exercice considéré	54 700	(1 073 500)	403 700
<b>Solde à être financé au cours des prochains exercices</b>	<b>1 090 200</b>	<b>4 060 100</b>	<b>4 921 100</b>

**25. Événement postérieur à la date de clôture**

Après la fin de l'exercice, le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié de pandémie l'apparition d'une souche du nouveau coronavirus (la « COVID-19 »), ce qui a entraîné la mise en place d'une série de mesures de santé publique et d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La durée et les répercussions de la COVID-19 sont inconnues à l'heure actuelle. Bien que la Ville ne soit pas en mesure d'estimer de manière fiable les répercussions, la durée ou la gravité de l'évolution de la situation pour le moment, elle ne s'attend pas à ce que son incidence financière ait un effet significatif sur les résultats financiers et la situation financière de la Ville au cours de périodes futures.

**The City of Saint John**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

**26. Autres renseignements sur les revenus et les charges**

	<b>Budget 2019 (non audité) (note 2) \$</b>	<b>2019 \$</b>	<b>2018 \$</b>
<b>REVENUS</b>			
<b>Autres revenus de sources autonomes</b>			
Services gouvernementaux généraux	3 229 557	<b>1 503 397</b>	1 196 894
Services de protection	2 621 888	<b>3 229 252</b>	2 906 894
Services de transport	12 824 910	<b>11 882 285</b>	12 142 519
Services de mise en valeur de l'environnement	4 145 961	<b>6 085 926</b>	5 497 334
Services récréatifs et culturels	1 366 408	<b>1 628 544</b>	1 860 970
	<b>24 188 724</b>	<b>24 329 404</b>	23 604 611
<b>Apports d'autres entités</b>			
Services gouvernementaux généraux	–	<b>436 411</b>	1 372 310
Services de protection	–	<b>38 434</b>	480 000
Services de transport	250 000	<b>253 762</b>	281 762
Services de mise en valeur de l'environnement	1 096 002	<b>925 772</b>	743 278
	<b>1 346 002</b>	<b>1 654 379</b>	2 877 350
<b>Transferts gouvernementaux aux fins d'investissement en immobilisations</b>			
Infrastructure Canada – Financement de la taxe sur l'essence	–	<b>2 512 951</b>	1 446 615
Financement fédéral et provincial du traitement des eaux usées	–	<b>2 204 137</b>	3 029 571
Infrastructure Canada – Approvisionnement en eau potable des petites collectivités	–	<b>48 495 681</b>	–
Infrastructure Canada – Fonds pour l'infrastructure de transport en commun	–	–	3 256 318
Regional Development Corporation	–	<b>13 090 484</b>	1 378 769
Autres	–	<b>417 256</b>	168 352
	–	<b>66 720 509</b>	9 279 625
<b>Autres apports d'actifs aux fins d'investissement en immobilisations</b>			
Biens donnés	–	<b>1 225 004</b>	75 201
Fédération canadienne des municipalités	–	<b>923 767</b>	82 400
Autres	–	<b>54 030</b>	–
	–	<b>2 202 801</b>	157 601

The City of Saint John  
Notes complémentaires aux états financiers consolidés  
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

26. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2019 (non audité) (note 2) \$	2019 \$	2018 \$
<b>DÉPENSES</b>			
<b>Services gouvernementaux généraux</b>			
<b>Services législatifs</b>			
Bureau du maire	210 318	190 070	180 243
Conseil communal	534 190	478 157	429 253
	744 508	668 227	609 496
<b>Directeur général</b>			
Directeur général	680 822	673 380	596 969
Planification	607 996	536 453	449 352
Communications	445 602	388 016	386 035
	1 734 420	1 597 849	1 432 356
<b>Services communs</b>			
Hôtel de Ville	1 225 384	943 723	1 858 526
Évaluation foncière	1 343 078	1 366 162	1 341 622
Assurance responsabilité civile	304 000	348 372	310 253
	2 872 462	2 658 257	3 510 401
<b>Autres</b>			
Greffier communal	583 705	569 140	555 626
Ressources humaines	1 520 515	1 512 655	1 449 039
Finances	1 748 875	2 406 614	2 177 676
Avocat	804 192	656 969	694 459
Gestion des matériaux	1 113 424	1 171 860	1 117 304
Systèmes et soutien informatiques	2 512 414	2 247 593	2 032 289
Assurance	203 081	165 201	174 396
Frais de la dette	18 252 781	3 593 183	3 794 763
Amortissement	–	7 854 068	7 939 482
Avantages postérieurs à l'emploi	9 574 000	5 495 738	13 132 306
Autres	2 030 151	1 751 496	10 240 634
Commission de services régionaux	37 474	37 474	34 269
	38 380 612	27 461 991	43 342 243
<b>Total des services gouvernementaux généraux</b>	<b>43 732 002</b>	<b>32 386 324</b>	<b>48 894 496</b>

The City of Saint John  
Notes complémentaires aux états financiers consolidés  
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

26. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2019 (non audité) (note 2) \$	2019 \$	2018 \$
<b>Services de protection</b>			
<b>Protection policière</b>			
Activités policières	15 741 734	<b>15 129 893</b>	15 348 119
Services de soutien	1 981 054	<b>1 573 891</b>	1 493 241
Administration	1 773 555	<b>1 995 988</b>	2 060 276
Postes et bâtiments	1 047 368	<b>923 036</b>	931 292
Enquêtes criminelles	4 432 850	<b>4 570 677</b>	4 437 358
Services de détention	174 000	<b>170 874</b>	168 006
Véhicules	907 978	<b>611 968</b>	649 076
	26 058 539	<b>24 976 327</b>	25 087 368
<b>Protection contre les incendies</b>			
Activités de lutte contre les incendies	23 624 764	<b>22 944 949</b>	22 334 577
Enquêtes sur les incendies	73 294	<b>60 268</b>	57 809
Prévention des incendies	900 805	<b>842 833</b>	841 637
	24 598 863	<b>23 848 050</b>	23 234 023
<b>Autres services de protection</b>			
Services d'inspection	907 579	<b>934 812</b>	856 249
Services d'application de la loi	367 769	<b>434 824</b>	369 143
Normes minimales	273 810	<b>264 241</b>	244 084
Bâtiments dangereux	510 788	<b>410 743</b>	656 210
Contrôle des animaux	89 348	<b>89 632</b>	88 047
Mesures d'urgence	333 939	<b>384 867</b>	511 845
Centre de répartition d'urgence	2 497 099	<b>2 547 815</b>	2 431 368
	4 980 332	<b>5 066 934</b>	5 156 946
<b>Total des services de protection</b>	55 637 734	<b>53 891 311</b>	53 478 337



The City of Saint John  
Notes complémentaires aux états financiers consolidés  
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

26. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2019 (non audité) (note 2) \$	2019 \$	2018 \$
<b>Services de transport</b>			
<b>Travaux publics</b>			
Chemins et trottoirs	16 121 443	13 208 362	12 033 043
Autres services de drainage	2 635 935	2 693 469	2 566 748
Éclairage des rues	971 000	949 174	953 702
Opérations municipales	541 256	504 727	473 443
Amortissement	–	12 112 854	12 227 648
Inondations 2018	–	–	480 000
	20 269 634	29 468 586	28 734 584
<b>Ingénierie</b>			
Transport	553 919	550 711	313 527
Ingénierie et systèmes de contrôle de la circulation	2 292 512	2 082 029	1 922 772
	2 846 431	2 632 740	2 236 299
<b>Administration du stationnement</b>			
Administration du stationnement	617 565	506 135	495 664
	617 565	506 135	495 664
<b>Entités contrôlées à l'externe</b>			
Commission Saint John Transit	10 375 560	13 254 104	12 935 820
Commission sur le stationnement de Saint John	4 571 048	2 943 867	2 922 084
	14 946 608	16 197 971	15 857 904
<b>Total des services de transport</b>	<b>38 680 238</b>	<b>48 805 432</b>	<b>47 324 451</b>

The City of Saint John  
Notes complémentaires aux états financiers consolidés  
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

26. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2019 (non audité) (note 2) \$	2019 \$	2018 \$
<b>Services publics d'eau et d'égouts</b>			
<b>Eau et eaux usées de Saint John</b>			
Eau potable	17 149 000	<b>14 107 169</b>	9 732 616
Eau industrielle	2 583 000	<b>1 511 160</b>	1 090 946
Eaux usées	11 054 000	<b>9 288 025</b>	9 357 067
Gestion des infrastructures	820 000	<b>702 471</b>	421 584
Charges internes	905 000	<b>185 823</b>	265 541
Charges fiscales	17 459 335	<b>4 594 608</b>	4 794 339
Amortissement	–	<b>16 562 363</b>	14 670 473
<b>Total des services publics d'eau et d'égouts</b>	<b>49 970 335</b>	<b>46 951 619</b>	40 332 566
<b>Services d'hygiène du milieu</b>			
Service sanitaire	3 722 605	<b>3 264 430</b>	3 429 828
<b>Total des services d'hygiène du milieu</b>	<b>3 722 605</b>	<b>3 264 430</b>	3 429 828
<b>Services de mise en valeur de l'environnement</b>			
<b>Recherche et planification</b>			
Service d'urbanisme	1 668 857	<b>1 459 226</b>	1 645 290
Projet « Réussir et rester »	–	<b>123 571</b>	–
Plan SJ	120 048	<b>53 648</b>	23 369
	1 788 905	<b>1 636 445</b>	1 668 659
<b>Administration et systèmes d'information géographique (« SIG »)</b>			
SIG	380 821	<b>333 335</b>	429 544
Atelier de menuiserie	357 107	<b>200 841</b>	313 536
	737 928	<b>534 176</b>	743 080

The City of Saint John  
Notes complémentaires aux états financiers consolidés  
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

25. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2019 (non audité) (note 2) \$	2019 \$	2018 \$
<b>Développement économique</b>			
Réserve liée à la croissance	350 000	<b>42 500</b>	2 607
Section commune du Market Square	2 182 993	<b>2 506 897</b>	2 125 694
Développement économique régional	475 000	<b>475 000</b>	475 000
Installations régionales	2 200 262	<b>974 399</b>	792 585
	5 208 255	<b>3 998 796</b>	3 395 886
<b>Gestion immobilière</b>			
Gestion des immeubles	1 436 427	<b>2 030 414</b>	1 436 430
Immobilier	268 384	<b>262 074</b>	662 966
	1 704 811	<b>2 292 488</b>	2 099 396
<b>Autres services de mise en valeur de l'environnement</b>			
Marché public	986 126	<b>1 196 384</b>	1 075 525
Tourisme	1 033 495	<b>1 033 495</b>	1 033 495
Développement communautaire	190 936	<b>267 508</b>	214 449
	2 210 557	<b>2 497 387</b>	2 323 469
<b>Entités contrôlées à l'externe</b>			
Commission de TD Station	3 740 692	<b>3 193 038</b>	3 575 975
Commission du centre aquatique	–	<b>2 882 411</b>	2 832 142
Centre de commerce et des congrès	930 356	<b>928 574</b>	895 266
Develop Saint John	2 404 495	<b>1 810 618</b>	1 258 150
	7 075 543	<b>8 814 641</b>	8 561 533
<b>Total des services de mise en valeur de l'environnement</b>	<b>18 725 999</b>	<b>19 773 933</b>	<b>18 792 023</b>

The City of Saint John  
Notes complémentaires aux états financiers consolidés  
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

26. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2019 (non audité) (note 2) \$	2019 \$	2018 \$
<b>Services récréatifs et culturels</b>			
<b>Subventions culturelles</b>			
Autres subventions culturelles	2 177 234	1 281 063	1 256 224
	2 177 234	1 281 063	1 256 224
<b>Parcs</b>			
Rockwood Park	590 039	575 602	461 565
Services généraux liés aux parcs	2 179 716	1 891 702	2 049 605
	2 769 755	2 467 304	2 511 170
<b>Services communautaires</b>			
Parcs et terrains de jeux	309 178	208 259	199 000
Services récréatifs et parcs	265 628	228 906	249 944
P.R.O. Jeunesse	122 371	109 863	104 437
	697 177	547 028	553 381
<b>Autres services récréatifs et culturels</b>			
Sports et loisirs	3 529 263	3 638 307	3 491 475
Centres communautaires	653 332	677 854	689 194
Services culturels	108 347	103 284	55 259
Amortissement	–	1 274 812	1 228 251
	4 290 942	5 694 257	5 464 179
<b>Entités contrôlées à l'externe</b>			
Aréna Lord Beaverbrook	435 550	441 468	432 771
Bibliothèque publique de Saint John	–	583 322	582 071
Fondation Jeux Canada	–	(463 705)	458 671
	435 550	561 085	1 473 513
<b>Total des services récréatifs et culturels</b>	<b>10 370 658</b>	<b>10 550 737</b>	<b>11 258 467</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>220 839 571</b>	<b>215 623 786</b>	<b>223 510 168</b>